
Problèmes de l'éducation en Allemagne.

Numéro d'inventaire : 1979.33786

Auteur(s) : A. Salon

Type de document : article

Date de création : 1970 (restituée)

Description : 4 feuilles imprimées agrafées.

Mesures : hauteur : 239 mm ; largeur : 159 mm

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 7

Commentaire pagination : De 33 à 39

Educacion - Artiem 1970

PROBLÈMES DE L'ÉDUCATION EN ALLEMAGNE

A. SALON

INTRODUCTION

Au moment où en France le système scolaire et universitaire est remis en cause, il n'est pas inutile de regarder au delà des frontières et d'examiner les solutions que les autres pays apportent à des problèmes qui sont dans une large mesure les mêmes que les nôtres.

L'exemple de l'Allemagne fédérale est particulièrement intéressant pour nous. L'Allemagne est un pays européen de même niveau de développement que le nôtre, un pays du marché commun, premier fournisseur et premier client de la France, un pays de vieille culture surtout, un des principaux piliers de la culture européenne. Comment fait-il pour à la fois sauvegarder ses riches traditions et adapter son système scolaire et universitaire au monde moderne, comment résout-il le prétendu dilemme « quantité-qualité », en d'autres termes : démocratise-t-il l'accès à ses écoles et à ses universités et réussit-il ce faisant à maintenir un bon niveau des élèves et des étudiants ; les « usagers » et l'opinion publique sont-ils satisfaits de la situation actuelle, les premiers revendiquent-ils une plus grande « participation » aux décisions, à la gestion des établissements d'enseignement ? l'autonomie des universités et des onze Etats de la Fédération en matière culturelle et d'éducation donne-t-elle de meilleurs résultats que notre organisation centralisée ? quels sont les aspects positifs et transposables dont les réformateurs français pourraient utilement s'inspirer ?

La meilleure façon de répondre à ces questions consiste sans doute à décrire les critiques formulées et les réformes envisagées par les Allemands eux-mêmes, non sans avoir au préalable attiré l'attention du lecteur sur quelques particularités du système allemand d'éducation par rapport au nôtre.

I. — SITUATION ACTUELLE DU SYSTEME ALLEMAND D'ENSEIGNEMENT

En Allemagne, comme en France, le système d'enseignement doit faire face à la croissance des effectifs des élèves et des étudiants, et à un besoin accru du pays en spécialistes nombreux et qualifiés.

Mais la situation allemande présente un décalage par rapport à la situation française.

En effet, d'une part la croissance des effectifs scolaires et universitaires est encore actuellement moins forte en Allemagne, et d'autre part les autorités publiques n'ont pas encore pu prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre tant les problèmes quantitatifs que ceux de l'orientation et de la sélection des élèves et étudiants.

— La croissance des effectifs est moins rapide qu'en France, bien que l'Allemagne fédérale compte 60 millions d'habitants et la France 50.

— Les écoles maternelles, qui ne sont d'ailleurs que des jardins d'enfants (Kindergarten), n'ont pas atteint le million d'élèves (contre 2 007 000 en France en 67-68).

— Les écoles de niveau secondaire avaient environ 1 600 000 élèves en mai 1963, dont moins de 900 000 dans les lycées. En 1966-67 les lycées n'accueillent encore qu'un peu plus de un million d'enfants, contre 1 628 000 en France, sans compter les C.E.S.

— Le nombre de bacheliers, malgré le pourcentage très faible d'échecs (dû au fait que l'Abitur est un diplôme délivré par les établissements secondaires et non par les autorités académiques), est inférieur en Allemagne à ce qu'il est en France. Si 180 000 bacheliers sont attendus en France en 1972, l'Allemagne n'en prévoit que 130 000 en 1980.

— Le nombre d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur, y compris les écoles supérieures de pédagogie, des beaux-arts et de musique, était de 340 000 au cours du semestre d'hiver 1966-67 (contre 518 000 en France). 600 000 étudiants sont attendus dans l'ensemble de ces établissements en 1980, alors que dès 1972, 800 000 jeunes français fréquenteront nos établissements d'enseignement supérieur.

Il est vrai que la comparaison des pourcentages de diplômés par rapport aux classes d'âge est moins défavorable à l'Allemagne qu'on ne pourrait le croire au vu des données ci-dessus : 3,94 % en Allemagne contre 5,06 % en France en 1963-64.

Mais depuis quelques années le problème quantitatif commence à se poser aux autorités allemandes compétentes.

Or, les autorités publiques n'ont pu encore prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes quantitatifs et ceux de l'orientation et de la sélection des élèves et étudiants.

Un effort a certes été accompli au cours des dernières années.

En ce qui concerne les créations de postes dans les universités par exemple, de 1960 à 1966 le nombre des chaires est passé de 3 098 à 4 938 (+ 1840), celui des maîtrises de conférences et des postes de professeurs non titulaires de chaires est passé de 2 058 à 7 302 (+ 5 244), et celui des maîtres assistants et assistants de 9 268 à 18 471. De 1960 à 1964 le personnel technique et d'administration est passé de 39 641 postes à 58 210 (+ 18 569).

Des universités nouvelles ont été fondées, dont la construction se poursuit : Ratisbonne, Bochum, Constance ; à Ulm une faculté de médecine d'un type nouveau a été ouverte. D'autres universités sont en projet : Bielefeld, Dortmund, Augsburg, Brême.

Pourtant l'opinion informée et les services officiels compétents reconnaissent l'insuffisance de ces efforts.

Dans l'enseignement secondaire et technique le manque de postes — et d'enseignants, notamment scientifiques et techniciens, pour occuper ceux qui existent — est préoccupant.

Sur le plan de l'orientation et de la sélection le hasard et les parents d'élèves jouent, à tous les niveaux, un rôle quasi exclusif, bien que la répartition des élèves et étudiants entre les disciplines soit meilleure qu'en France grâce à un solide prestige des matières scientifiques et techniques.

Les raisons principales de ces inadaptations paraissent être les suivantes :

I. — INSUFFISANTE PLANIFICATION ET COORDINATION A L'ECHELON FEDERAL

L'absence de ministère fédéral de l'éducation nationale, et la souveraineté jalousement protégée des Länder en matière culturelle est mal compensée par l'existence de comités et organismes coordinateurs qui en dépit — ou à cause — de leur nombre ne réussissent pas à élaborer une politique vraiment cohérente de l'éducation.

Malgré la présence au niveau de l'Etat fédéral de trois comités interministériels présidés par le Chancelier, le ministre fédéral de l'Intérieur et le ministre fédéral de l'Economie, compétents en matière d'éducation et formation, des sciences et de la recherche, malgré l'existence d'un Conseil scientifique et d'un Conseil de l'éducation, malgré les réunions périodiques de la Conférence des ministres des cultes des Länder, et de la Conférence des Recteurs des universités de l'Allemagne de l'Ouest, malgré les efforts opiniâtres de

M. Soltenberg, ministre fédéral de la Recherche, pour dépasser le fédéralisme, la réalité du pouvoir en matière culturelle et de planification de l'éducation reste entre les mains des gouvernements des différents Länder.

Pour illustrer ce fait, le projet de création d'une université dans le petit état-ville de Brême a failli échouer pour des raisons de politique locale et de répartition de la charge financière entre Brême et les deux Länder voisins qui s'intéressent au projet.

2. — OBSTACLES D'ORDRE POLITIQUE, RELIGIEUX ET SOCIAL

L'évolution des écoles primaires, la disparition des classes uniques où tous les cours sont réunis sous un même maître, et surtout les projets concernant les années terminales (entre dix et quinze ans : « Hauptschule ») de ces établissements, sont compliqués par la question de l'enseignement confessionnel.

L'Allemagne occidentale, loin d'en être au stade de l'école laïque, est divisée sur la question de savoir si les établissements scolaires (surtout primaires) doivent rester uniconfessionnels ou devenir bi-confessionnels. Les « Gemeinschafts-schulen » (écoles communautaires) réunissant des élèves protestants et des élèves catholiques semblent devoir l'emporter dans presque tous les Länder. Les instituteurs recevront de même une formation professionnelle dans des « Pädagogische Hochschulen » de plus en plus bi-confessionnelles.

Sur le plan socio-politique, le besoin de démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur semble moins ressenti qu'en France dans les différentes catégories de la société allemande. En 1963 l'Allemagne a de loin le plus faible pourcentage de fils d'ouvriers et d'agriculteurs dans sa population étudiante : 7,5 % contre 12,6 % en France et 30 % en Grande-Bretagne (1).

3. — CONSIDERATIONS FINANCIÈRES

En France la loi de Finances pour 1966 accordait 17,438 milliards de francs sur les presque 100 milliards du budget de l'Etat au seul ministère de l'Education nationale, alors que d'autres ministères ont également des charges éducatives et culturelles (Affaires culturelles, Agriculture, Industrie...) et que les communes et les départements prennent en charge d'importantes dépenses dans ces domaines.

En Allemagne, la même année, l'ensemble des dépenses éducatives, culturelles et de recherche de toutes les collectivités publiques (Bund + Länder + communes) ne représentait que 19,207 milliards de DM (24 milliards de francs) sur un total de 150,466 milliards de DM de dépenses nettes de toutes ces collectivités publiques territoriales (2).

Le fait que les budgets des Länder — dont les ressources fiscales ont peu d'élasticité — supportent à eux seuls 60,9 % et les communes 29,6 % de ces dépenses publiques culturelles d'éducation et de recherche constitue un frein à une augmentation rapide de l'effort financier.

4. — ABUS DES « LIBERTES UNIVERSITAIRES »

Le principe de l'« akademische Freiheit » a été incontestablement bénéfique pour l'université et reste un principe essentiel, mais le maintien de toutes ses conséquences est un obstacle au développement rationnel de l'université allemande.

L'étudiant peut choisir ses études en toute liberté (sauf en médecine, en pharmacie et dans quelques disciplines scientifiques), de même que son université, les cours et séminaires qui lui plaisent, et surtout le nombre de semestres au bout duquel il subit les épreuves des examens terminaux, sans être talonné comme l'étudiant français par des examens annuels intermédiaires.

Cela conduit à un allongement de la durée moyenne des études et à un encombrement certain des universités.

Cette situation, et la conscience qu'en prend l'opinion allemande, suscitent des critiques de plus en plus vives dans la République fédérale.

(1) Ces données sont tirées de l'étude faite par M. Raymond Poignant, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur de l'Institut international de planification et d'éducation, publiée par « Problèmes économiques », n° 1 005, 6 avril 1967.

(2) Chiffres extraits du rapport : « Kulturpolitik der Länder », paru en 1967.

